

<p align="center"><b>COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2022</b></p>
---

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Procurations :

L'an deux mil vingt-deux, le 1<sup>er</sup> Février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Charles Polliand, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (15)

M. BARITHEL Eric, M. DAVIET Rémi, M. PAILLE Jean-François, Mme DUCLOS Catherine, M. MELIARD Marie-Laure, M. ZANINI Frédéric, M. ROLLIN Marc, M. Bruno BARTHALAIS, M. DE MARCHI Jean-Louis ; M. DUCHEZ Patrick, Patrick LUGAZ, Mme FOCHT Catherine, Mme GUY Nicole, Mme ROFFINO Cécile, Mme MICHELET Aude.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : ()

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/01/2022

Date d'affichage de la convocation : le 23/01/2022

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Frédéric ZANNINI est désigné pour remplir cette fonction.



- ❖ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 21 DECEMBRE 2021

Monsieur le Maire présente la décision suivante :

- **N°DEC202201** : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire de 2 locaux d'un bâtiment communal situé au 120 Promenade des Grands Champs à la Chorale du Chœur de L'Eau Vive.
- **N°DEC202202** : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire du local situé au rez de chaussée de la Villa Honoré au Club Nautique et de Loisirs de DUINGT.

Le Conseil municipal décide :

**VU**, le projet de convention de mise en commun des moyens de police entre les communes de Doussard et de Duingt fixant le tarif horaire et annualisé de **24.74 €**, révisable chaque année, celui-ci est annexé à la présente délibération ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE et APPROUVE** le projet de convention de mise en commun des moyens de police entre les communes de Doussard et de Duingt pour l'année 2022 annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer ladite convention

Le Conseil municipal décide :

**VU**, le contrat de relance du logement et pour permettre à la Commune de bénéficier de l'aide, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le contrat de relance du logement en précisant que l'objectif de production de logements ouvrant droit à l'aide sera de 2 logements ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de relance du logement annexé ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat de relance ci-dessus détaillé ;
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer le contrat en pièce jointe ;
- **MANDATE**, Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.

**Questions Diverses :**

- Commission du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), communication au Grand Annecy des membres désignés, titulaires Rémi DAVIET et Catherine FOCHT, suppléante Aude MICHELET ;
- Le Grand Annecy réalise son schéma directeur de piste cyclable, 3 réunions seront programmées ;
- Présentation du diagnostic PLUIHMB ;
- En cours de recrutement d'un agent technique saisonnier pour la commune ;
- Embauche de 2 surveillants de baignade ;
- Travaux route des Prés Bernard : en attente de goudronnage par l'entreprise Eurovia ;
- Consultation d'appel d'offre pour le changement de 15 PC et 4 tablettes pour l'école.

La séance est levée à 22 H 15

**Le Maire,  
Marc ROLLIN**

*Le registre des délibérations est consultable en Mairie.*

